

Nos alliances

Nouvelle formule de cotisation

Le 2 novembre dernier, les représentantes des associations affiliées à l'association internationale GWI ont participé à une session sur les politiques de la fédération canadienne, la FCFDU, au cours de laquelle elles ont voté sur les propositions de motions triennales de la GWI, y compris sur une nouvelle formule de cotisation. La motion sur la cotisation a été approuvée par l'Assemblée générale de la GWI le 11 novembre suivant. La modification est entrée en vigueur le 1er janvier 2023.

La facture en provenance du bureau national concerne un supplément de 1,05 \$ CDN par membre pour les cotisations à GWI 2023.

Explications

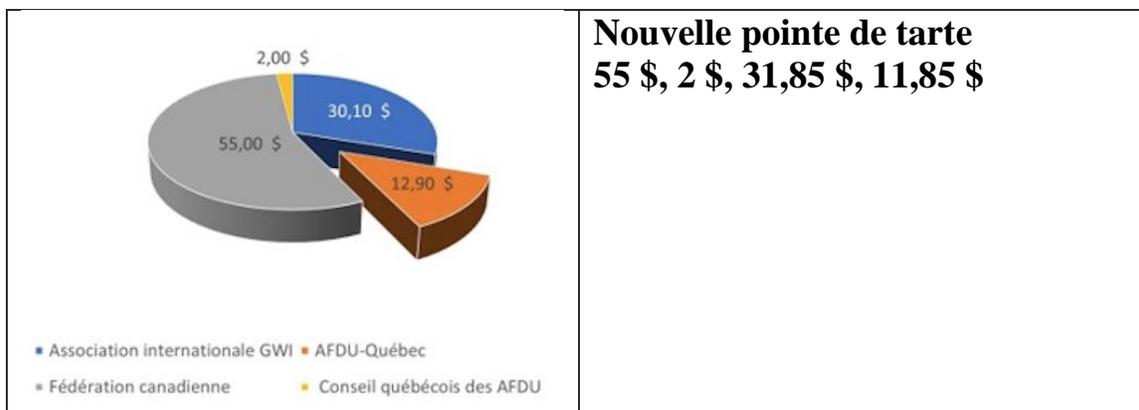
En décembre, la FCFDU avait recueilli et payé 30,10 \$ CAN par membre auprès des associations canadiennes soutenant GWI pour 2023. (Ce montant était basé sur l'ancien taux de cotisation de 21,50 CHF multiplié par le taux de change de 1,40 \$ CAN.)

Le nouveau taux approuvé à la triennale GWI est de 22,75 CHF, ce qui, avec le taux de change de 1,40, amène le dû à 31,85 \$ CAN par membre. La différence à percevoir est de 1,75 \$ CAN par membre. Avec un total de 2 666 membres soutenant GWI, cela équivaut à 4 665,50 \$. Étant donné qu'il y a actuellement 1 901 \$ dans le fonds de réserve de la GWI et le conseil d'administration a approuvé le prélèvement de 0,70 \$ par membre, pour un total de 1 330,70 \$ de ce fonds. Cela laisse 1,05 \$ CDN à percevoir auprès des 2 666 personnes soutenant GWI.

Impact pour AFDU Québec

Une augmentation de 1,05 \$ par membre est donc le supplément à percevoir. Heureusement, lors de notre dernière assemblée générale, les membres avaient accepté une augmentation de la cotisation locale qui laissait à notre organisation une marge de 12,90 \$: 57 % de ce montant servant à couvrir nos frais fixes. C'est donc dans cette marge que sera puisé le supplément. L'AFDU Québec réduira «sa part de tarte» au bénéfice de son organisation internationale. La marge réelle résiduelle après déduction des frais fixes passera à 15% de 11,85\$: peu, mais gérable.

Répartition votée	Après prélèvement du supplément
-------------------	---------------------------------



Il est intéressant noté que le montant de 22.75 CHF pour notre participation à GWI est fixe jusqu'en décembre 2025, la planification à cet organisme internationale étant établie sur une base triennale.

Espérant que vous poursuivrez votre adhésion à la mission générale de nos organisations en adhérant à l'AFDU Québec.
 Pour acquitter deux méthodes :

Par chèque à l'ordre de AFDU Québec, posté à	Par virement Interac
AFDU Québec a/s de Monique Villeneuve 307-1213 av Charles-Huot Québec (QC) G1T 0A5	afduquebec@gmail.com Question: raison du versement ?